



LOCALISATION DES SURFACES CONCERNEES PAR DES SURFACES EN HERBE A MAINTENIR



- ZONE 9 -

DIEPPE

Légende

- Cours d'eau soumis à la conditionnalité de l'arrêté du 09/08/07
- Fleuve la Seine
- Parcelle entièrement en herbe située dans la zone humide
- Parcelle mixte herbagée située dans la zone humide
- Parcelle dont le déclarant n'a pu être identifié en 2008 et dont les surfaces en herbe en 2008 doivent être maintenues
- Parcelle sans herbe située dans la zone humide
- Parcelles hors zones humides
- Délimitation des zones humides
- Délimitation des cantons

N.B: la surface en herbe des parcelles mixtes herbagées est proratisée à la surface en herbe de l'ilot.

Echelle:1/100 000

Sources:
BDCARTHAGE® ©MEDD 2003, BDCARTO® ©IGN,
DIREN, DDEA 76